



# Togo/ « Feu vert » pour la ratification de l'accord de Paris sur le climat

*C'est une importante décision en matière de lutte contre le changement climatique au Togo. Les députés ont voté à l'unanimité au cours de la séance plénière de ce mardi à l'Assemblée nationale, le projet de loi autorisant le Gouvernement à ratifier l'accord de Paris sur le climat adopté le 12 décembre 2015.*

Le pays réaffirme ainsi son engagement à lutter contre les changements climatiques et à œuvrer pour un développement humain durable.

Selon le ministre de l'environnement et de la ressource forestière, André Johnson, au terme de l'adoption de cette loi de ratification, le Togo aura en effet le mérite de compter parmi les pays du monde qui affichent leur détermination à atténuer les changements climatiques afin d'épargner aux générations futures, les fléaux de ce phénomène.

Il a expliqué qu'en ratifiant cet accord, le Togo s'inscrit dans une vision de développement durable et s'engage à participer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques par la limitation de la hausse des températures bien en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle.

*« Ce faisant, le Togo s'engage à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans ses politiques, plans et stratégies de développement et saisir toutes les opportunités qu'offrent les mécanismes financiers et technologiques mis en place dans le cadre de l'accord de Paris*

*notamment le fonds climat, le transfert de technologie, le renforcement des capacités à travers l'élaboration de projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques », a fait comprendre le ministre André Johnson.*

Il a toutefois signaler que la nature, la complexité de l'envergure planétaire des changements climatiques sont aujourd'hui tel que dans le cadre de la lutte contre ce phénomène, l'action isolée d'un Etat n'a guère de poids mais seule une action concertée de tous les Etats du monde peut aboutir à l'atteinte de l'objectif ultime de convention qui est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique mondial.

Pour rappel, l'accord de Paris sur le climat est entré en vigueur dans le monde depuis le 04 novembre 2016. Il traduit l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température en dessous de 2°C. Il a été signé depuis le 19 septembre 2016 par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé aux Nations unies, en marge des travaux de la 71<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations unies sur les Objectifs du Développement Durable (ODD).

La séance de ce mardi présidée par la 2<sup>ème</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Ibrahima Mémounatou, a été également marquée par l'adoption du projet de loi autorisant la ratification de la Convention sur les privilèges et immunités du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme signé à Lomé le 27 janvier 2016. Cette autorisation va permettre au Togo de consolider son partenariat avec le fonds mondial.

*« Dans les deux cas, par ces autorisations de ratification, le Togo bénéficiera aussi bien de l'assistance technique que financière adéquate pour son accompagnement », a indiqué*

Ihrahima Mémounatou.

**David**